

LANNURVAN

COMMUNE DE SAINT-URBAIN

Mai-Juin 2026

N°311



ÉLECTIONS MUNICIPALES

15 & 22 MARS 2026

Résultat des élections de Saint-Urbain

Le maire sortant Julien POUPON a été réélu avec 75.7% des suffrages.

905 électeurs sur les 1 335 se sont déplacés, ce qui représente 67.79% de votants. En tout, 880 votes ont été exprimés.

Liste	Nbre de voix	Pourcentage
Liste conduite par M. Julien POUPON	666	75,7
Liste conduite par M. Serge POULIQUEN	214	24,3

La liste « Agir avec vous à Saint-Urbain » de Julien POUPON obtient 17 sièges et la liste « Saint Urbain, un avenir en commun » de Serge POULIQUEN obtient 2 sièges.



N°1



Compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2026

Le maire Julien Poupon a ouvert la 44^e et dernière séance de la mandature. Les élus étaient réunis principalement pour examiner et approuver le **Compte Financier Unique (CFU) 2025**, ainsi que plusieurs conventions.

I/ Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le maire rappelle que le CFU retrace l'ensemble des opérations comptables de l'année 2025. Il souligne que, malgré un contexte budgétaire tendu et des dotations de l'État en baisse (- 85 000 € par année pleine), la commune poursuit ses efforts de maîtrise des dépenses, notamment des **charges générales**, en recul de **9,4 %** pour la deuxième année consécutive.

La section fonctionnement

• **Dépenses : 1 040 282,80 €**

• **Recettes : 1 313 800,89 €**

Poste	Montant	% du total
Charges générales (011)	224 890,62 €	21,61 %
Personnel (012)	534 216,49 €	51,37 %
Gestion courante (65)	229 680,00 €	22,07 %
Intérêts de la dette (66)	19 513,61 €	1,88 %
Autres dépenses	41 982,08 €	4,03 %

Poste	Montant	% du total
Produits de services (70)	50 818,66 €	3,90 %
Impôts et taxes (73)	856 377,96 €	65,68 %
Dotations (74)	343 826,84 €	26,37 %
Autres recettes	52 849,03 €	4,05 %

L'**autofinancement brut** s'élève à **273 518,09 €**, auquel s'ajoutent **50 584 €** d'excédent 2024.

Après remboursement de la dette (**147 080,30 €**), l'**autofinancement net** atteint **177 021,79 €**.

La section d'investissement

L'année 2025 a été marquée par un niveau d'investissement particulièrement élevé, avoisinant **978 000 €** notamment pour des travaux pour l'**École communale** : rénovation énergétique et travaux divers (≈ 300 000 €), la **Salle multi-activités** : premières factures (358 000 €), la salle **Ty Kreis-Ker** : fin des travaux (34 000 €) et la **voirie** : renforcement et aménagements (≈ 160 000 €), dont **90 000 € financés par le Département**.

Les **subventions perçues** en 2025 représentent **469 456,60 €**, et d'autres aides seront versées en 2026 à la clôture des chantiers. Un **emprunt relais de 410 000 €** a été mobilisé en attendant ces versements.

Après déduction des recettes, la section investissement présente un **excédent de 192 660 €**.

Le maire souligne que la commune dispose d'une situation financière **saine et consolidée**, grâce à la maîtrise des dépenses et à une capacité d'autofinancement en progression.

Il rappelle toutefois la nécessité de maintenir une gestion prudente dans les années à venir, compte tenu de la baisse durable des dotations de l'État. 15 votes pour et 2 abstentions.



N°2



Compte rendu du conseil municipal du 22 mars 2026

Le maire sortant Julien POUPON a réuni les nouveaux conseillers municipaux pour l'élection du nouvel exécutif municipal. Il a remercié les électeurs, venus nombreux voter lors de cette élection.

Marie SANQUER, Jeannine LE GALL et Serge POULIQUEN, excusés, ont donné pouvoir à Perrine LE MEHAUTE, Julien POUPON et Anouchka LE ROUX.

I/ Election du maire

Gwenhaël KERNEÏS, doyen d'âge de l'assemblée a présidé à l'élection du maire. Seul candidat déclaré, Julien POUPON a été élu par 17 voix et 2 votes blancs. Le maire réélu a tenu à remercier les élus et les habitants pour la confiance renouvelée, signe que le mandat passé a été utile et reconnu dans ses choix par les habitants.

II/ Election des adjoints

Le maire propose d'élire Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL, Philippe DANTEC et Stéphanie GORIN comme adjoints. Seuls candidats en lice, ils sont élus à l'unanimité.



N°3



Compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2026

Cette séance était largement consacrée à la mise en place des représentations de la commune, à la désignation de référents municipaux, ainsi qu'à l'organisation de plusieurs instances communales et intercommunales. L'ensemble des délibérations inscrites à l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

I/ Délégations du maire aux élus

Le maire crée 3 conseillers délégués en plus des 4 adjoints. Pierre-Yves Dantec sera délégué aux aménagements paysagers et chemins ruraux ; Delphine Longchamp déléguée à la jeunesse, Sébastien Lozac'h à l'urbanisme et logement. Les délégations des adjoints ont été précisées pour chaque adjoint. Stéphane Tropres aura la charge des travaux, bâtiments communaux et la vie associative ; Jeannine Le Gall, l'administration générale et les finances ; Philippe Dantec, la voirie et sécurité routière ; Stéphanie Gorin, les affaires scolaires, l'enfance et la politique sociale.

II/ Indemnités de fonction des élus

Le Conseil municipal a fixé l'enveloppe mensuelle globale des indemnités des élus à 5 721,84 € bruts, conformément aux règles applicables aux communes de la strate démographique de Saint-Urbain. Selon la répartition votée selon l'indice terminal de la fonction publique, le maire percevra 55,70 % de cet indice, les 4 adjoints, 17 % chacun, la conseillère déléguée, 7,5 % et les 2 conseillers délégués 4 % chacun.

III/ Commissions obligatoires

Il y aura, par ailleurs, onze membres au Centre communal d'action sociale (CCAS) dont les élus Julien Poupon, Stéphanie Gorin, Jeannine Le Gall, Marie Stéphan, Marie Sanquer et Anouchka Le Roux. 5 personnes extérieures au conseil seront nommées par le maire. Au Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (Sdef), Stéphane Tropres et Philippe Dantec sont titulaires, Pierre-Yves Dantec et Serge Pouliquen, suppléants. À la cuisine centrale du pays de Daoulas, en titulaires, Stéphanie Gorin et Gwenhaël Omnes ; Marie Sanquer en suppléante. Au groupement syndical forestier de Créac'h-ar-Roual, Pierre-Yves Dantec (titulaire) et Philippe Dantec (suppléant).

IV/ En bref

- Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Comité d'animation, pour la poursuite de la construction du char du Carnaval de la Lune Étoilée à Landerneau.
- Délégation du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat afin de faciliter la gestion courante de la commune (marchés, finances, contentieux, contrats, etc.).



N°4



Compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2026

Le 27 avril, le maire Julien POUPON a réuni les conseillers municipaux pour voter le budget primitif 2026 et quelques conventions. Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

Yvan BRISHOUAL, excusé, a donné pouvoir à Julien POUPON

Le budget primitif 2026 a été établi. Il atteint 2,47 millions d'euros dont 1,30 M€ en fonctionnement, incluant un autofinancement prévisionnel de 180 000 €, 1,17 M€ en investissements. Le maire explique que ce budget 2026 est un budget de transition, avec plusieurs inconnues. En fonctionnement, la réforme des dotations de l'État a fait perdre 85 000 € en deux ans à la commune, impactant la capacité de financement. Des économies liées à l'énergie suite aux travaux d'amélioration énergétique, notamment à l'école publique et à la salle Ty Kreis-Ker sont attendues.

Face à la baisse drastique des dotations de l'Etat, les élus ont fait le choix d'une hausse de la fiscalité de 4 %. Cela correspond à environ 2 € ou 3 € par mois par foyer. Pour le budget communal, le gain sera de 24 000 €.

• **Dépenses : 1 126 300,00 €**

Poste	Montant	% du total
Charges générales (011)	252 500,00 €	22,42 %
Personnel (012)	566 800,00 €	50,32 %
Gestion courante (65)	241 000,00 €	21,40 %
Intérêts de la dette (66)	22 000,00 €	1,95 %
Autres dépenses	44 000,00 €	3,91 %

• **Recettes : 1 306 300,00 €**

Poste	Montant	% du total
Produits de services (70)	57 300,00 €	4,39 %
Impôts et taxes (73)	887 920,00 €	67,97 %
Dotations (74)	258 830,00 €	19,81 %
Autres recettes	102 250,00 €	7,83 %

Pour l'investissement, des inconnues existent. Ainsi, la reprise des travaux sur la salle multi-activités et à la bibliothèque, après l'incendie survenu fin décembre 2025, est suspendue aux conclusions des assurances.

À ce jour, elles n'ont pas défini les responsabilités de chacun des acteurs. La commune devra donc faire l'avance des travaux et sera remboursée par la suite. Aucune date de travaux n'est arrêtée.

Par ailleurs, le programme voirie sera allégé (65 000 €), des travaux d'amélioration de la cantine (étanchéité), et un projet de réfection du City Park et de l'aire sportive sont programmés.

« Ce budget prudent permettra aux nouveaux élus de s'approprier les dossiers communaux et de choisir les investissements à porter », a conclu le maire.

II/ En bref

Des conventions avec la CAPLD pour les travaux de voirie et l'utilisation du garage mutualisé ont été signées.

*Tous les conseils municipaux se déroulent en public.
Les comptes-rendus sont consultables dans leur intégralité en mairie ou sur le site internet*



Soirée Mille Jeux - 29 mai de 17h à 21h

Pour fêter l'arrivée du printemps, retrouvez la soirée Mille Jeux à Ti An Holl , **le 29 mai dès 17h** à Pencran afin de jouer et partager tous ensemble une excellente soirée. Gratuit et ouvert à toutes et tous.

SALLE DE MOTRICITE

Suite à l'incendie du 23 décembre dernier, les travaux ont partiellement repris sur la salle multi-activités. Les portes et fenêtres ont été posées ainsi que la dalle intérieure. Mais les travaux sont toujours suspendus à l'accord entre les assureurs. La cause du feu est avérée, et est due à la pose de l'étanchéité faite à la flamme. Sans accord, la reprise de la bibliothèque est suspendue aussi. La municipalité espère une résolution rapide de ce dossier administratif pour pouvoir réouvrir l'espace. Face à ces délais, indépendants de notre volonté, une ouverture partielle de l'équipement aux adhérents sera proposée. Les abonnements des adhérents seront prolongés d'une année.



TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RESEAU BASSE TENSION

Enedis réalise des travaux de renforcement du réseau basse tension route de Kersulec où un poste de transformation électrique sera installé. De nouveaux réseaux électriques seront enfouis entre le n°400 route de Kersulec et Pont Prens, ainsi qu'au début de la route de Kersulec. A Kergoat, Enedis interviendra sur son réseau et en enfouira une partie. Ces travaux permettront d'améliorer la distribution électrique de ce secteur, qui subit très souvent des baisses de tension. Ces travaux sont programmés jusqu'à fin mai. La circulation des véhicules se fera par alternance.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le vendredi 8 mai 2026, quelques Saint-Urbainais.es se sont réunis avec le maire Julien Poupon au monument aux morts pour commémorer la capitulation de l'Allemagne nazie et honorer la mémoire des victimes de la Seconde Guerre Mondiale.

A 11h, une seconde cérémonie s'est tenue à Daoulas, en présence des maires de Daoulas, Jean-Luc Le Saux, et de Logonna-Daoulas, Gilles Calvez, ainsi que de Julien Poupon.

Cette cérémonie revêtait un caractère particulièrement exceptionnel pour la commune de Saint-Urbain, puisqu'elle a permis de mettre à l'honneur Jean-Yves Martin résident de Saint Urbain pour ses deux années de service militaire effectuées durant la guerre d'Algérie (1959-1961) au sein du 29ème Régiment de Dragons.

Il a reçu la Légion d'honneur, remise au nom du Président de la République par le Pharmacien Général Hubert Corbé. La commune adresse ses plus chaleureuses félicitations à M. Martin, désormais chevalier de l'Ordre national de la Légion d'honneur.



PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE-RELAIS À CLEUZ BRAS

La société Bouygues Telecom a informé la commune de son intention d'implanter une antenne-relais à Cleuz Bras. La commune n'est pas à l'origine de cette demande, mais elle a l'obligation réglementaire de mettre le dossier à disposition du public.

Consultation du DIM (dossier d'informations aux communes)

Le DIM est consultable en mairie, aux heures habituelles d'ouverture, pendant un mois. Les habitants peuvent y prendre connaissance du projet et formuler leurs observations jusqu'au 12 juin. Celles-ci seront ensuite transmises à l'opérateur, qui devra y répondre si nécessaire.



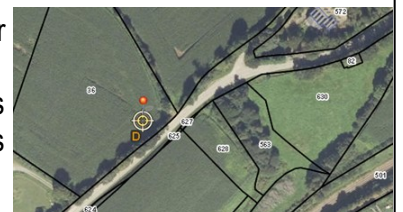
Argumentaire simplifié de Bouygues Telecom

Selon l'opérateur, cette antenne est nécessaire pour deux raisons :

- Saturation du réseau — L'usage du mobile augmente et nécessite de renforcer les infrastructures pour maintenir la qualité de service.

- Amélioration de la couverture — Certaines zones du secteur manquent encore de stabilité ou de puissance de signal.

Bouygues Telecom précise que les antennes doivent être installées sur des points hauts pour assurer la communication entre les téléphones, les box 4G/5G et le réseau national.



CONSEIL MUNICIPAL 2026 - 2032 SAINT-URBAIN



Julien POUPON
Maire



Stéphane TROPRES
1er Adjoint
Travaux et bâtiments
Vie associative
Personnel technique
Télécom et électricité
Représentant SDEF



Jeannine LE GALL
2ème Adjointe
Administration générale
Finances et ressources humaines
Marché communal



Philippe DANTEC
3ème Adjoint
Voirie et infrastructures
Sécurité et aménagement routier
Aménagements paysagers et
cadre de vie
Chemins randonnées
Mobilité douce
Représentant SDEF



Stéphanie GORIN
4ème Adjointe
Affaires scolaires
Enfance / Jeunesse
Affaires sociales
Déléguee SIVURIC



Gwenaëlle KERNEIS
Réfèrent Défense



Yvan BRISHOUAL



Delphine LONGCHAMP
Conseillère déléguée à la
jeunesse
Réfèrent incendie et secours



Gwenhael OMNES
Délégué SIVURIC



Anne GUILLOU



Marie STEPHAN



Anne-Laure LE HIR



Sébastien LOZACH



Pierre-Yves DANTEC
Conseiller délégué
Aménagements paysagers et
cadre de vie - Gestion
espaces verts - Bas-côtés
de voirie
Représentant GSF



Marie SANQUER



Perrine LE MEHAUTE



Vincent KING



Serge POULIQUEN



Anouchka LE ROUX



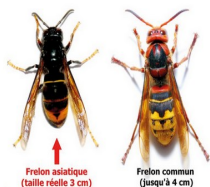
Naissances :

La municipalité adresse ses félicitations aux parents de...

- Maxence LEBLANC né le 31 janvier 2026
- Enzo BEAUMONT né le 9 février 2026
- Tiago PESTEL né le 15 février 2026
- Télió MÉAR né le 4 avril 2026

INFORMATION MUNICIPALE

Frelons asiatiques



Notre commune joue un rôle central dans le plan de lutte contre le frelon asiatique avec la CAPLD et le référent local Mr Abhervé. Cette coordination garantit l'efficacité des actions sur le terrain. Les actions proposées incluent le piégeage des fondatrices au printemps, la détection et destruction des nids. Il est important de noter que l'utilisation de pièges non sélectifs, tels que les pièges à guêpes ou ceux fabriqués à partir de bouteilles en plastique, est désormais interdite. Seuls les pièges référencés par le plan de lutte, comme les pièges japonais et coréens, sont autorisés. Si vous apercevez un nid de frelon asiatique, ne tentez pas de l'éliminer vous-même. Contactez la mairie qui prendra elle-même contact avec le référent local pour intervenir en toute sécurité.

Les déjections canines

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

DÉJECTIONS CANINES

Si tu veux garder tes potes
Ramasse les crottes!



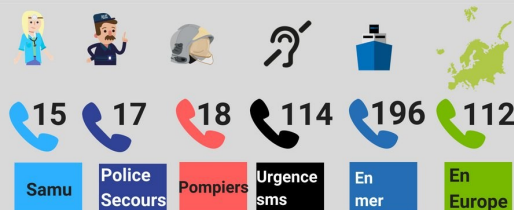
Réglementation sur le bruit

L'arrêté n° 2012 - 0244 du 1er mars 2012 : « Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les activités domestiques de bricolage ou de jardinage réalisées à l'aide d'outils ou appareils bruyants, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses ne soient pas cause de gêne pour le voisinage, sauf intervention urgente ».

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;
- les samedis de 9h00 à 19h00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

URGENCE : QUI APPELER ?



NUMÉROS UTILES

- Pharmacie de garde ... 32 37
- Médecin 02 98 25 02 37
- Kiné 02 98 25 06 55
- Cabinet infirmier 02 98 25 07 21
- Pôle social 02 98 25 84 23 (SSIAD et aide à domicile)
- Assistante sociale 02 98 85 95 57
- RPE 02 98 25 87 26
- Taxi (Mme KERNEIS) ... 06 99 44 56 66
- Taxi (M. BOISNE) 06 71 91 67 02
- Florence Coiffure 02 98 25 01 39
- Le Baroc'h 02 98 25 00 00
- Eau du Ponant 02 29 00 78 78

Tél Mairie **02 98 25 03 04**
 Courriel mairie@st-urbain.bzh
 Site www.saint-urbain.com
 Facebook [Communedesainturbain29](https://www.facebook.com/Communedesainturbain29)
 Newsletter <https://us9.campaign-archive.com/?u=a1d93185deddc3ddfccee3c4d&id=82005ecced>

HORAIRES MAIRIE.

Lundi : 08h45 - 12h00 / 13h30 - 17h30
 Mardi : 08h45 - 12h00 / 13h30 - 17h30
 Mercredi : 10h00 - 12h00 (sauf vacances scolaires)
 Jeudi : 08h45 - 12h00 / 13h30 - 17h30
 Vendredi : 08h45 - 12h00
 Samedi : 08h45 - 12h00

CALENDRIER DE COLLECTE



Déchets ménagers	Recyclables
Mercredi 20 mai	Mercredi 27 mai
Mercredi 3 juin	Mercredi 10 juin
Mercredi 17 juin	Mercredi 24 juin

Le prochain bulletin paraîtra début juillet
 Veuillez déposer vos annonces à la mairie
 (possibilité de déposer dans la boîte aux lettres ou de transmettre par courriel) pour le 15 juin dernier délai. Merci.



Vie associative



Les **Super Marchés de Trévarn** sont de retour dans la cour de la Brasserie de Trévarn et s'installent chaque troisième vendredi du mois jusqu'en septembre pour proposer un moment convivial mêlant produits locaux et ambiance festive. Le marché se tient de 17h à 19h30 et permet de rencontrer les producteurs-trices de la ferme ainsi que des artisans-e-s invités, avec une large sélection de produits du terroir. À partir de 18h, un concert en plein air vient animer la soirée, tandis qu'un foodtruck propose galettes et crêpes.

Carnaval de La Lune Étoilée



À l'occasion du Carnaval de la Lune Étoilée, Saint-Urbain a été magnifiquement représentée grâce au travail remarquable des bénévoles du **Comité d'animation**. Derrière le très beau char qui a défilé dans les rues de Landerneau, il y a des heures d'engagement, de créativité et de bonne humeur, portées par une équipe passionnée et profondément attachée à la vie locale. Leur investissement illustre parfaitement l'esprit de solidarité et de convivialité qui nous rassemble. La municipalité tient à leur adresser ses plus sincères félicitations et ses remerciements pour cette belle vitrine offerte à Saint-Urbain.

Bibliothèque Service Click and Collect



La bibliothèque ne pouvant toujours pas vous accueillir dans les conditions habituelles, vous pouvez rapporter vos emprunts à la mairie, ou pendant les permanences de Click & Collect les **vendredis de 16h30 à 17h30** et les **samedis de 11h à 12h**. Faire des réservations sur le catalogue en ligne. Lorsque vos documents sont disponibles, vous recevez un mail et vous pouvez venir les chercher les vendredis ou samedis. N'hésitez pas à contacter la bibliothèque en cas de difficultés: bibli.sturbain@gmail.com

Randonnée gourmande



L'équipe du Comité Animation vous propose de continuer à découvrir les sentiers de notre commune en participant à la traditionnelle randonnée gourmande dans une ambiance conviviale le samedi 27 juin. Les départs seront libres à l'école entre 17h45 et 18h avec un menu en trois étapes le long du parcours : apéro, galettes saucisses, café et far. Le tarif est de 14 € / 10 € moins de 12 ans. Inscription obligatoire sur HelloAsso via le QR code.



Inscriptions à l'école

Pour inscrire votre enfant à l'école pour la rentrée prochaine, présentez-vous en mairie pour effectuer les premières démarches. Puis, contactez l'école pour prendre rendez-vous avec la directrice Mme Le Stanc :

☎ 06 87 53 67 64

✉ ec.0290919s@ac-rennes.fr

Sont concernés les enfants nés en 2023 (accueil en petite section) ou 2024 (accueil en toute petite section).

La **kermesse de l'école** aura lieu le **dimanche 7 juin**. Au programme des festivités : pêche aux canards, palets, grande loterie, vente de gâteaux, tatouages, maquillage, tombola... L'entrée est libre, restauration et buvette sur place.

Venez nombreux !



Marché communal

Chaque mercredi matin, de 9h30 à midi, la place de la mairie devient le cœur battant de la commune. Maraîcher, poissonnière et boucher vous y attendent dans une ambiance conviviale et authentique. Pour que ce rendez-vous continue de grandir et de s'enrichir, la commune lance un appel aux commerçant-es, producteurs-trices et artisan-es : venez proposer vos produits et participer à cette dynamique locale.

Pour rejoindre le marché, contactez la mairie au 02 98 25 03 04.